

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1423

présenté par

M. Neuder, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bonnivard, Mme Tabarot, M. Meyer Habib,  
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Seitlinger, Mme Périgault, M. Descoeur, M. Taite, M. Dive,  
M. Kamardine, M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Juvin, M. Forissier, M. Hetzel,  
M. Cinieri, M. Gosselin, M. Ray et M. Boucard

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

I. – À la troisième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 25,9 »

le nombre :

« 26,5 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la deuxième colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 0,7 »

le nombre :

« 0,1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE****Amendement d'appel du fait des conditions de recevabilité.**

Cet amendement est un amendement d'appel visant à attirer l'attention du Gouvernement et de la Représentation national sur la pérennisation de la revalorisation des gardes y compris pour les internes de médecine.

A en croire le dossier de presse du PLFSS pour 2024, celui-ci prévoit « a majoration des gardes des personnels médicaux de 50 % pour tous les médecins, y compris ceux des secteurs privés lucratifs et non lucratifs, avec un alignement de la rémunération des astreintes dans le secteur public sur le secteur privé ».

**Toutefois, à quoi fait référence ce terme de « médecins » ?**

Quid des internes de médecine, indispensables à nos hôpitaux, qui représentent jusqu'à 40% du personnel hospitalier et signent jusqu'à 70% des prescriptions médicales ? Pouvez-vous nous garantir que leurs gardes seront également revalorisées ?

**Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager devant la Représentation national à ce que ce PLFSS concernera aussi la revalorisation pérenne des gardes pour les internes de médecine ?**